

PROMOTELEC DONNE LES CLES DE LA SECURITE ELECTRIQUE

Sur 32 millions de logements en France, 7 millions ont plus de 15 ans et présentent des installations électriques à risque. **Pour sensibiliser et faire agir les acteurs concernés, Promotelec lance un nouveau guide intitulé "Installations électriques des logements existants – prévenir les risques encourus". Destiné en priorité aux bailleurs, gestionnaires de biens et maîtres d'œuvre... il donne des clés concrètes pour comprendre la sécurité électrique avant de faire réaliser des travaux.**

UN OUVRAGE POUR RESPONSABILISER ET AGIR

Le guide Promotelec "Installations électriques des logements existants" a pour objectifs de :

- sensibiliser et responsabiliser,
- présenter et expliquer les exigences minimales de sécurité d'une installation électrique,
- donner les clés de décisions pour faire réaliser les travaux par un installateur électricien,
- expliquer l'intérêt de faire certifier les travaux réalisés.

Il s'adresse à l'ensemble des bailleurs, des professionnels de la gestion immobilière (syndics, administrateurs de biens), des maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage, des organismes institutionnels, des organismes formateurs et des agents immobiliers.

TOUTES LES CLES DE LA SECURITE ELECTRIQUE POUR LES LOGEMENTS EXISTANTS

Afin de donner toutes les informations nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes, l'ouvrage comporte trois parties :

- **Partie 1 : les responsabilités juridiques des propriétaires et des locataires.** Cette partie met en lumière les responsabilités, les droits et les devoirs des propriétaires et des locataires de maisons et/ou d'appartements. Elle les incite à faire entretenir les installations électriques dont ils ont la charge.
- **Parties 2 et 3 : les exigences minimales de sécurité pour les parties privatives et pour les parties communes d'immeubles collectifs.** Plus techniques, ces parties présentent de façon didactique les exigences minimales de sécurité pour une installation électrique :
 1. présence d'un appareil général de commande et de protection accessible ;
 2. présence d'au moins un dispositif différentiel adapté à la prise de terre ;
 3. présence, sur chaque circuit, d'un disjoncteur ou d'un fusible adapté au diamètre des fils ;
 4. présence, dans chaque salle d'eau, d'une liaison équipotentielle et respect des règles d'installation des matériels électriques autour de la baignoire ou de la douche ;
 5. absence de matériel vétuste, inadapté à l'usage ou présentant des éléments accessibles sous tension (fils dénudés, prises de courant cassées...) ;
 6. protection des fils électriques par des conduits, des moulures ou des plinthes en matière isolante.

Des figures et photos illustrent les risques encourus en cas de manquement à ces exigences. Des encadrés mettent l'accent sur les dispositions à retenir.

- **Les "Annexes" :**

- récapitulent les textes réglementaires et normatifs relatifs aux installations électriques (Code de la construction et de l'habitation, décrets, arrêtés et circulaires, normes NF C 15-100, NF C 14-100...);
- précisent les règles de marquage du matériel électrique ;
- proposent un exemple de lettre destinée à sensibiliser les différents acteurs à leurs responsabilités.

Enfin, pour plus de clarté et de lisibilité, le guide "Installations électriques des logements existants" de Promotelec comprend un index alphabétique, un glossaire des termes et expressions techniques clefs et une liste d'adresses utiles, notamment celle d'organismes pouvant garantir la qualité des travaux réalisés...

UN DISPOSITIF COMPLET D'INFORMATION

Ce guide s'intègre dans le dispositif complet d'information mis en place par la filière électricité pour préparer l'arrivée du diagnostic électrique obligatoire.

À ce titre, les dispositions de ce guide sont cohérentes avec les points de contrôle du diagnostic électrique obligatoire.

Pour mémoire, Promotelec a mis en place des actions :

- **vers les consommateurs**, avec un site internet consacré au diagnostic électrique : www.diagnostic-electrique.promotelec.com, une brochure d'information "Le diagnostic électrique obligatoire – tout ce qu'il faut savoir sur le nouveau dispositif" et un numéro d'appel gratuit 36 20 Promotelec ;
- **vers les professionnels du diagnostic** avec, au sein du site www.diagnostic-electrique.promotelec.com, un espace internet d'informations et d'échanges dédié et un modèle de rapport d'état de l'installation intérieure d'électricité.

Guide "INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES LOGEMENTS EXISTANTS"

100 pages - Prix : 25 € TTC (hors frais de port)

Disponible par courrier (accompagné du règlement de l'ouvrage et des frais d'envoi) auprès de Promotelec ou sur www.promotelec.com

**Visuel du Guide "Installations électriques des logements existants"
sur demande, en contactant le service de presse au : 01 42 93 04 04**

À propos de Promotelec

Association loi 1901 créée en 1962, Promotelec a pour mission de promouvoir les usages durables de l'électricité dans le bâtiment résidentiel et petit tertiaire par le biais de trois axes principaux : la sécurité et la qualité globale des installations électriques, la domotique et la performance énergétique et environnementale des bâtiments.

Son conseil d'administration regroupe l'ensemble des acteurs et représentants de la filière électricité : fournisseur d'énergie, fabricants, distributeurs et installateurs de matériel électrique, constructeurs de maisons et promoteurs immobiliers, prescripteurs du bâtiment, organisations institutionnelles, associations de consommateurs.

PROMOTELEC à votre service : www.promotelec.com